



CONSEIL MUNICIPAL URGENT PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Etaient présents :

M. LE BRUN Aurélien, Mme COADOU Mélinda Mme HOCHET Janine, M. LAMBERT Gaëtan, M. DE DECKER Christophe, Mme DIEUZY Jade, M. GONCALVES TEIXEIRA Morgan, Mme GRENIER Anne, M. LEGALLAIS Xavier, Mme LHOTELLIER Chahénèse, Mme SAINT MARTIN Vanessa, M. SOULA Arnaud, M. CHATEAU Thierry ? M. TROCQUET Frédéric M. PRICOT Mickael, , Mme CHIROL Avelyne, Mme CARREY Christelle,

Procuration(s) :

Mme BLONDEL Emilie donne pouvoir à Mme COADOU Mélinda
M. CARPENTIER Ludovic donne pouvoir à Mme CHIROL Avelyne

Etaient absent(s) :

Etaient excusé(s) :

Mme BLONDEL Emilie CARPENTIER Ludovic,

Secrétaire de séance : Mme COADOU Mélinda

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'accepter cette séance convoquée en urgence. Les élus acceptent à l'unanimité.

Délibérations :

1 - Dossier Pissotière à Madame : acquisition Annule et remplace la délibération 2026-20

Suite à la délibération prise le 9 février 2026 et afin de démolir le bien libéré à la Pissotière à Madame par Mme LANGLOIS Marielle, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et de régler le montant de l'achat soit 138 000 € ainsi que les frais de notaire en découlant. Mme LANGLOIS gardera la jouissance du bien le temps qu'elle signe l'achat de son nouveau logement.

Accepté à l'unanimité

2 - Dossier Pissotière à Madame : subvention d'équipement Annule et remplace la délibération 2026-19

Lors de la séance du 9 février 2026 du Conseil Municipal, il a été décidé d'octroyer une subvention de 245 000 € à Mme Langlois Marielle, pour acquérir un bien dans le cadre de la démarche entreprise auprès des Fonds Barnier. Nous aurons versé la somme de 138 000 € chez le notaire pour l'achat du bien à la Pissotière à Madame. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à verser le complément à savoir 107 000 € au Notaire afin que Mme LANGLOIS puisse conclure l'achat de son nouveau logement.

Accepté à l'unanimité

3 -Décision modificative n°1

Afin de procéder aux différents règlements concernant le dossier de la Pissotière à Madame, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la Décision Modificative au Budget 2026 suivante :

Compte 2118 autres biens	-245 000 €
Compte 2132 bâtiment privé	+138 000 €
Compte 204 subvention d'équipement	+ 107 000 €.

La séance est levée à 18h06

Madame le Secrétaire
Mélinda CAODOU

Fait à Rogerville

Monsieur le Maire
Aurélien LE BRUN

